



COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2026-99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du
25 septembre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice 23
Présents 19
Votants 23

Date de la séance : 25 septembre 2026

Date de la convocation : 18 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Guy PAGNARD, Maire.

Etaient présents : PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIROU A., ALTERO R., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., GERMAN M., BOURBIGOT M., CLAEYSSEN R., COCHET C., CORNEC M., CROAJOU C., GARNIER M., GOARANT D., GUILLOU D., LE CORRE F., LEBON É., LETTY Y., THOMAS M.

Etaient absents ayant donné procuration à :

- CASTERAS L., excusée, a donné pouvoir à CORNEC M.
- NIQUE C., excusée, a donné pouvoir à COCHET C.
- TOULARASTEL Ph., excusé, a donné pouvoir à ALTERO R.
- RAYMOND L., excusée, a donné pouvoir à GERMAN M.

Cathy COCHET a été désignée secrétaire de séance.

OBJET 16 : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 *nonies* C,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026,

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer le montant des charges transférées entre les communes membres de Concarneau Cornouaille Agglomération et l'établissement de coopération intercommunale soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique,

Considérant que chaque commune membre doit désigner un ou plusieurs représentants pour siéger au sein de cette commission,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner en son sein les membres appelés à siéger au sein de cette commission,

Considérant que chaque commune de CCA doit désigner un titulaire et un suppléant,

Le Maire propose de retenir :

Membre titulaire	Guy PAGNARD
Membre suppléant	Julien KERHERVE

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De désigner ses représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées comme suit :

Membre titulaire	Guy PAGNARD
Membre suppléant	Julien KERHERVE

- De charger le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	23	PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A. ALTERO R., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., GERMAN M., BOURBIGOT M., CASTERAS L., CLAEYSSSEN R., COCHET C., CORNEC M., CROAJOU C., GARNIER M., GOARANT D., GUILLOU D., LE CORRE F., LEBON É., LETTY Y., NIQUE C., RAYMOND L., THOMAS M., TOULARASTEL Ph.
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 25 septembre 2026
Le Maire, Guy PAGNARD

Signé par : Guy PAGNARD
Date : 28/09/2026
Qualité : MAIRE DE SAINT-YVI



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte